



**Master Droit fondamental et appliqué et droit de
l'entreprise**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit fondamental et appliqué et droit de l'entreprise.
2009, Université Paris-Sud. hceres-02035316

HAL Id: hceres-02035316

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035316>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : VERSAILLES

Établissement : Université Paris 11 - Paris-Sud

Demande n°S3100015672

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit fondamental et appliqué et droit de l'entreprise

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Le Master 1 a fait l'objet d'un réaménagement par la fusion de deux mentions («droit fondamental et appliqué» / «droit de l'entreprise») en une seule («droit fondamental et appliqué et droit de l'entreprise») pour laquelle on peut toutefois souhaiter une appellation plus simple.

Classiques dans leur expression, les objectifs affichés témoignent de la volonté des porteurs du projet d'offrir aux étudiants une gamme d'enseignements aussi complète que possible pour un accès ouvert aux professions du droit. Les objectifs professionnels sont clairement indiqués et répondent à ce que l'utilisateur est en droit d'attendre au terme de ses études de droit. Au-delà du souci de proposer des spécialités attendues dans le cadre de ce type de diplôme, les responsables du Master ont incorporé au dispositif quelques «niches». Dans un certain nombre de cas, on observe toutefois que la professionnalisation est trop peu immédiate.

Si l'on s'en tient à la substance et à la teneur de l'offre de formation, le positionnement du master paraît, à l'échelle hexagonale, satisfaisant. Pour autant, il ne jouit d'aucune singularité propre à le démarquer des formations comparables proposées dans d'autres établissements. Mais faut-il absolument qu'il en soit ainsi ?

S'agissant de l'adossement à la recherche, l'examen du dossier ne révèle aucune incohérence entre la recherche juridique de Paris XI et les formations «Master». Il apparaît cependant que, sous couvert de l'Institut Charles Demoulin, le spectre des formations dépasse nettement celui de la recherche. En effet, la mention considérée ne compte pas moins de 15 spécialités.

La cohérence des parcours LMD ne soulève aucune remarque particulière. Demeure néanmoins l'impression d'un assemblage imposé par la mise en œuvre du schéma européen d'études supérieures. On ne peut donc que difficilement formuler un grief sur la logique d'ensemble. Il est vrai toutefois, que le dossier ne fait pas apparaître la réalité des liens entre le Master et le Doctorat et notamment, ce qui est entrepris pour améliorer l'attractivité du Doctorat dès le Master.

Dans la plupart des spécialités figurent des enseignements ouvrant sans ambiguïté des horizons internationaux. Il faut s'en féliciter. Peut-être que le droit comparé mériterait une place. Les partenariats internationaux paraissent procéder davantage par décisions ponctuellement favorisées par les circonstances que par une politique d'ensemble se fondant sur des choix stratégiques clairs.

Les équipes pédagogiques sont plutôt complètes et correspondent aux canons de l'exercice. Ça et là apparaît une petite faiblesse, qui montre que l'offre de formation dépasse peut être les moyens en enseignants-chercheurs.

Les contenus sont dans l'ensemble bien étudiés et en adéquation avec les spécialités proposées. Les cours semblent opportunément partagés entre les spécialités. Il est toutefois difficile de se faire une opinion sur le volume d'enseignements mutualisés. Rien ne permet de conclure sur un excès ou une insuffisance de mutualisation.



- Points forts :
 - Complémentarité et cohérence des enseignements proposés dans la plupart des spécialités.
 - Formation irréprochable sur les spécialités incontournables au sein d'une mention «Droit». Le Master 1 fait apparaître onze parcours qui sont en harmonie avec les spécialités du Master 2 (17 spécialités).
 - La liste des spécialités du Master 2 est cohérente : chaque spécialité est clairement définie et correspond à un secteur vivant. Pour les Masters recherche, chacune correspond à un domaine de connaissance reconnu mais parfois peu étudié (droit canonique et à un moindre degré droit processuel). Pour les masters professionnels, chacune correspond à un secteur pourvu de débouchés.
 - Création de spécialités nouvelles correspondant à une demande évidente en leur sens : «Achat public» et «Business Law». Une formation en langue étrangère.
 - Qualité du corps enseignant.
 - L'instauration d'un médiateur et d'une charte des enseignements.
- Points faibles :
 - L'option prise de la mention unique pour les études de droit est-elle la plus appropriée et l'intitulé choisi, «Droit fondamental et appliqué et droit de l'entreprise», reflète-t-il la réalité du contenu ? Il ne s'impose pas comme un affichage apte à valoriser les réalisations de Paris XI pour les masters juridiques. Le choix retenu apparaît donc à cet égard, comme inutilement complexe et difficilement lisible.
 - Le nouvel affichage montre trop qu'il y a addition de l'existant plus que synergie.
 - Le dossier n'est pas très clair sur la présence de certaines spécialités de droit européen et international au sein de la mention (voir la déclaration générale de politique de formation). Il faudrait sur ce point apporter des éclaircissements.
 - Quinze spécialités sont proposées (en vérité 17 si on compte les deux créations). L'offre est assez homogène, dans le sens où les étudiants y trouveront les voies traditionnelles des études de droit ainsi que des produits innovants, notamment du fait de projets de nouvelles spécialités : «Achat public», «Business Law». Mais les créations ne doivent-elles pas s'accompagner du retrait d'autres spécialités en perte de vitesse ? La question devrait être posée. Ceci d'autant plus qu'on est en droit de se demander si l'offre de formation ainsi augmentée est raisonnablement susceptible d'être couverte par les moyens en enseignants-chercheurs.
 - La démonstration en termes d'adéquation de l'enseignement à la recherche n'est pas parfaite. Le dossier ne montre pas en quoi les travaux conduits par les enseignants-chercheurs sont à même d'être des éléments de valorisation, susceptibles de provoquer une attractivité supplémentaire.

Avis par spécialité

Droit public

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Formation comprenant une partie professionnelle, avec pour le stage, une méthode intéressante consistant à partager la semaine entre ce dernier et les enseignements.
 - Le caractère généraliste est pleinement revendiqué.
- Points faibles :
 - Les débouchés sur la recherche et les études doctorales ne sont pas nombreux. Moins de la moitié des étudiants recensés trouvent un débouché professionnel sans formation complémentaire.
 - L'insertion professionnelle est-elle adossée à un Centre de préparation aux concours administratifs ? Rien n'est dit sur la nature des débouchés trouvés par les étudiants.
- Recommandations :
 - Il conviendrait d'établir un mécanisme de suivi de l'insertion, reposant sur des données qualitatives permettant de juger des cibles de cette dernière.
 - Il conviendrait d'indiquer également le devenir des étudiants s'orientant vers la recherche. Quels sont les succès enregistrés en terme, par exemple, de qualification. Les meilleurs s'orientent-ils vers la recherche ?



Entreprise et services publics (ESP)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Point fort :
 - La pluridisciplinarité et l'originalité de l'objet forment, à l'évidence, les points forts de cette formation.
- Points faibles :
 - Les matières enseignées ne présentent pas une très grande originalité.
 - Les partenariats manquent un peu de lisibilité. Quels sont-ils avec les grands réseaux d'entreprises publiques ? Qu'en est-il de la dimension européenne de l'entreprise publique ? La référence au droit de l'Union européenne, aujourd'hui déterminant en la matière, paraît trop ténue.
- Recommandations :
 - Il faudrait actualiser le contenu de la formation, par exemple en l'ouvrant davantage vers le droit de la concurrence.
 - La participation d'experts européens aux enseignements serait souhaitable ; la maquette n'a peut être pas été modernisée à la mesure des évolutions contemporaines de la question.

Entreprise et droit de l'Union Européenne

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Contenu bien étudié, laissant place à des champs d'études originaux.
 - Formation qui prépare les étudiants à des horizons souvent peu pris en compte dans les parcours généraux des études de droit.
- Points faibles :
 - L'équipe enseignante pourrait être plus étoffée.
 - Les débouchés recherche sont faibles et les résultats en terme d'insertion ne sont pas convaincants. Sur le faible nombre de réponses, un trop grand nombre rebondit vers des études complémentaires, ce qui tendrait à inférer que la formation n'est pas immédiatement professionnalisante. Peut-être conviendrait-il de soigner quelques partenariats.
- Recommandations :
 - Mieux articuler la formation sur les exigences des entreprises et établir un suivi du devenir des étudiants.
 - Cibler quelques projets recherche dès le M2 pour préparer quelques étudiants à la recherche qui en a besoin dans ce domaine. La cible existe, mais le dossier présenté ne démontre pas qu'elle peut être atteinte.
 - Associer davantage des décideurs de la Communauté Européenne, par exemple en droit de la concurrence, et impliquer davantage d'entreprises ou associations d'entreprises aux prises avec les exigences du marché unique.



Droit canonique

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Spécialité originale appuyée sur une unité de recherche reconnue et performante - partenariat Institut catholique de Paris.
 - Débouchés universitaires à l'étranger - complément de formation donné à des ecclésiastiques.
 - Compétence des intervenants.
 - Réel positionnement sur l'enseignement de l'histoire du droit en région parisienne.

Droit processuel – professions judiciaires

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Approche transdisciplinaire du droit processuel partagé entre le droit privé et le droit public.
 - Corps enseignant de grande qualité.
 - Ouverture à l'international.
- Points faibles :
 - Les partenariats n'apparaissent pas clairement.
 - Les débouchés professionnels affichés sont certainement en deçà du potentiel d'une telle formation.
- Recommandation :
 - Afficher plus nettement les questions liées aux contentieux européen et communautaire, ainsi que la question des modes alternatifs de règlement des litiges.

Achat public

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Un projet innovant, probablement unique en France, visant à former tant les acheteurs publics que les entreprises.
 - Un projet répondant aux attentes des milieux socio-économiques concernés.
 - Partenariat avec l'Institut européen de l'achat public et l'APASP.
 - Une maquette pédagogique très complète.
 - Forte implication de praticiens dans l'équipe pédagogique.

Droit de la construction de l'aménagement et de l'urbanisme

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Combinaison intéressante des enseignements en droit de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement.
 - Caractère pratique des enseignements.
 - Diversité et immédiateté des débouchés.



- Points faibles :
 - Faiblesse des partenariats.
 - Faible présence de spécialistes universitaires.
 - Peu d'indications sur les activités de recherche menées à Paris XI sur ces questions.
- Recommandations :
 - Améliorer les soutiens en provenance des professions et notamment des constructeurs.
 - Donner plus de visibilité à la formation, notamment par une politique de publication.

Droit des affaires internationales

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Affichage international par les affaires.
 - Partenariats avec d'autres établissements, y compris étrangers.
- Points faibles :
 - Peu de professionnalisation immédiate. L'ouverture récente de cette spécialité ne permet sans doute pas d'avoir un recul suffisant.
 - Pas ou peu d'intervenants étrangers assurant les cours en langue anglaise.
 - Programme d'enseignement traduisant imparfaitement en quoi la spécialité «Affaires internationales» diffère de «Commerce international».
 - Un peu confus sur les débouchés liés à l'administration internationale.
 - Peu d'éléments sur le partenariat des entreprises.
- Recommandations :
 - Ouvrir la formation à quelques données de droit public.
 - Mieux afficher les données non commerciales des affaires internationales (quid des investissements internationaux par exemple).
 - Réflexion à mener sur les ressources susceptibles d'être engendrées par la formation.

Droit privé fondamental

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Master recherche de droit privé assez généraliste.
 - Equipe pédagogique solide.
 - Enseignements de théorie du droit.
- Point faible :
 - Peu de droit des biens.
- Recommandations :
 - Faire apparaître le droit des contrats sous la rubrique «Droit du patrimoine» est un peu trompeur.
 - Un master recherche et professionnel de droit privé fondamental permettrait peut-être d'atténuer les difficultés de recrutement.



Droit des contrats

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Thématique pertinente.
 - Approche transversale : privé - public ; international - européen.
 - Le caractère recherche et professionnel se traduit bien dans la maquette.
 - Equipe pédagogique solide.

Droit notarial

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Thématique évidente pour un master professionnel.
 - Ouverture européenne et internationale originale.
 - Bonne implication des professionnels.
- Points faibles :
 - Spécialité n'ayant pas été ouverte les trois premières années du précédent contrat.
 - Unité 1 du semestre 1 apparemment trop générale.
- Recommandation:
 - Introduire plus de droit de l'immeuble (copropriété), plus de fiscalité.

Droit pénal et pratique du droit pénal

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Master professionnel dans le domaine du droit pénal.
 - Maquette intéressante faisant une large place aux aspects actuels du droit pénal spécial.
 - Collaborations extérieures.

Juriste d'affaires

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Partenariat avec des écoles de commerce et avec l'Université de Montréal.
 - Association d'anciens étudiants.
 - Master recherche et professionnel.
 - Maquette cohérente.
- Point faible :
 - Peu de droit fiscal et apparemment pas de comptabilité.



Droit financier

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Thématique d'actualité.
 - Bonne maquette.
 - Qualité des intervenants.
- Points faibles :
 - Thématique très spécialisée et dépendante de la conjoncture économique.
 - Nécessité de maintenir le vivier de professionnels compétents.

Entreprise et droit de l'union européenne

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Contenu des enseignements, large et diversifié.
 - Master professionnel et recherche.
- Point faible :
 - Contenu plus adapté à un master professionnel qu'à un master recherche.

Droit et pratique des relations de travail

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B
- Points forts :
 - Maquette cohérente.
 - Formation correspondant à un réel besoin.
 - Master professionnel.
- Point faible :
 - Forte dépendance de l'équipe pédagogique à l'égard de compétences extérieures. Cet élément interroge sur les chances de pérennisation de la spécialité à moyen et long terme.

Business Law

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A
- Points forts :
 - Enseignements en anglais.
 - Maquette cohérente.
 - Equipe pédagogique solide.
 - Forte demande des entreprises et des cabinets.



Commentaire et recommandations

- Modifier l'intitulé de la mention. Rendre l'affichage plus attractif.
- Réduire le nombre de spécialités et les resserrer sur quelques voies générales accompagnées de produits innovants.
- Améliorer la lisibilité des voies menant à la recherche.
- Etablir un bilan non uniquement quantitatif de l'insertion professionnelle.